



La Lettre

FRANÇOISE LABORDE
SÉNATRICE PRG DE LA HAUTE-GARONNE

NOUVELLE ÉDITION NOUVEAU LOOK

> **éditorial** **A l'aube de la nouvelle année**, notre pays a vécu l'impensable, meurtri dans ce qu'il a de plus cher, sa liberté. Les mots me manquent pour exprimer l'horreur et la peine ressenties lors des événements de janvier. Depuis, l'actualité internationale a ravivé cette blessure, lors des récents attentats de Tunis et de Garissa au Kenya.

Face à ces actes barbares, notre responsabilité d'élus est plus que jamais de défendre les valeurs qui fondent notre socle républicain et de lutter contre les discours de haine et les populismes. Dans cet esprit et en écho à ces événements tragiques, a été mise en place **une commission d'enquête sénatoriale sur le fonctionnement du service public de l'éducation dont la présidence** m'a été confiée (cf. p.2). Elle rendra ses conclusions en juillet et monopolisera beaucoup de mon temps d'ici là.

Je n'en continuerai pas moins à participer au travail législatif du Sénat. A l'examen du Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dit « loi Macron », mais aussi aux débats sur le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Certaines dispositions du texte, adoptées par les Sénateurs en première lecture, ont été maintenues par les Députés, d'autres ont été profondément modifiées.

En seconde lecture, j'œuvrerai, avec mes collègues du groupe RDSE, à **rétablir nos amendements et à défendre une organisation équilibrée de notre territoire** (cf. p.3).

Par ailleurs, **je poursuis mon action de terrain aux côtés des élus et des citoyens**. Je suis, par exemple, intervenue en faveur du maintien de la ligne ferroviaire entre Montréjeau et Bagnères-de-Luchon (cf. p.5).

J'ai aussi participé à la restitution des Assises départementales de la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République. Cette initiative de Mme la Ministre de l'Éducation nationale a rassemblé les élus et acteurs de la vie éducative dans chaque académie (cf. p.5).

Je profite enfin de cette édition de ma lettre pour **féliciter les candidats de la coalition PS-PRG élus conseillers départementaux les 22 et 29 mars derniers**. La Haute-Garonne n'a pas subi le tsunami annoncé par certains suite au départ de Pierre IZARD de la présidence du Conseil Général. Nous sommes assurés de voir se poursuivre l'action de la précédente majorité en faveur des territoires et je compte bien **continuer à travailler avec les nouveaux conseillers départementaux réunis autour de Georges MERIC**, élu à la tête de notre département.

Bonne lecture !
Françoise Laborde

> **le chiffre**

23/27

C'est le nombre de **CANTONS GAGNÉS** par des binômes PS PRG suite aux élections départementales.

La Haute-Garonne a prouvé qu'elle restait une terre d'élection des forces de Gauche.

planning familial

Comme beaucoup de haut-garonnais, c'est avec inquiétude que j'ai appris en début d'année les difficultés financières de l'association du Planning Familial 31.

Au lendemain de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la loi Veil en faveur du droit à l'IVG, l'une des structures sur laquelle repose la mise en œuvre concrète de ce droit à Toulouse, depuis 1974, menaçait de fermer ses portes.

Le 25 février, lors d'une réunion des financeurs à la Préfecture, nous avons longuement discuté des moyens que les permanents de l'association pourraient mettre en place pour pallier ce déficit structurel. Avec l'ensemble des parlementaires présents, nous avons adressé à **Mme TOURAINE**, Ministre de la Santé, une demande de fonds exceptionnels d'urgence pour éviter le licenciement des trois salariés.

Depuis de nombreuses années, les structures associatives qui font vivre le droit des femmes sur le terrain subissent les baisses de dotations des collectivités territoriales, elles-mêmes victimes des coupes sombres des financements d'Etat.

En 2011, j'avais d'ailleurs choisi de verser une part de ma dotation parlementaire annuelle à une autre structure mise en difficulté par la baisse des subventions publiques, le CIDF 31, pour lui permettre de poursuivre son action.

Le droit des femmes pour le droit à disposer de leur corps est un combat permanent en France et dans le monde, auquel j'attache une attention particulière.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION



● Contexte

Depuis le 22 janvier, je préside la Commission d'enquête sur le fonctionnement du service public de l'Éducation, instaurée par le Sénat à la demande du groupe UMP dans le cadre de son droit de tirage annuel. La procédure prévoit de nommer un rapporteur issu du groupe demandeur, **M. Jacques GROSPELLIN**, sénateur du Doubs, et de confier la présidence à un sénateur d'un autre groupe politique, afin de garantir l'équilibre des travaux.

Je suis très vigilante en tant que présidente pour m'assurer que nos travaux se déroulent dans un esprit constructif plutôt qu'idéologique. C'est avec cet objectif que j'organise les auditions. Dans son organisation, une Commission d'enquête dispose, en vertu de la loi, de pouvoirs d'investigation très étendus, ce qui en fait un puissant outil du contrôle parlementaire.

● Objectif et champs d'action

L'objet de nos travaux est d'engager une réflexion sur le rôle de l'école dans la transmission des valeurs républicaines, suite aux attentats terroristes intervenus en janvier dernier à Paris. Il ne s'agit aucunement de faire le procès du service public de l'éducation nationale. Au contraire, notre enquête doit permettre à ses acteurs de nous faire part de leurs besoins et de leurs attentes face aux défis auxquels ils sont confrontés dans leur mission de transmission aux élèves des savoirs et des valeurs républicaines. Nous avons limité notre champ de réflexion à l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré : école élémentaire, col-

lège et lycée (filiales générales professionnelles).

● Déroulé des travaux : des auditions au Sénat et des rencontres sur le terrain

Considérant que l'école est un creuset visant à la transmission des connaissances et un outil de promotion des valeurs républicaines, la commission d'enquête vise à faire le point sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leurs fonctions et à formuler des préconisations. De nombreuses auditions ont déjà été conduites au Sénat et sur le terrain : anciens ministres de l'Éducation nationale, représentants des syndicats des personnels enseignants et d'encadrement, recteurs d'académie, représentants des administrations, des parents d'élèves, philosophes. En mars et avril 2015, la Commission d'enquête s'est rendue à Toulouse (cf ci-dessous) mais également dans l'académie de Créteil, de Lille, de Lyon et Poitiers à la rencontre des acteurs de terrain.

Les conclusions de nos travaux seront publiées en juillet 2015.

Voir actualités

DÉPLACEMENTS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DANS LES ACADÉMIES DE TOULOUSE ET CRÉTEIL

● Académie de Toulouse

Que serait une Commission d'Enquête sans rencontres avec les personnels éducatifs, sur place, dans les établissements scolaires ? Leurs témoignages directs sont indispensables pour nous éclairer sur la réalité. Les 9 et 10 mars, une délégation s'est déplacée pour visiter plusieurs établissements de Toulouse. Nous avons participé à différentes réunions de travail avec les proviseurs, directeurs d'établissements, professeurs et enseignants, CPE, représentants des associations de parents d'élèves et des élèves. La rectrice, le Directeur des Services de l'Éducation Nationale ainsi que les Inspecteurs ont été associés à ces échanges.

A cette occasion, j'ai pu recueillir de nombreux témoignages directs très utiles. Je tiens en particulier à remercier pour leur accueil les personnels et les élèves du collège Rosa Parks, de l'école Guilhemery, de l'école Georges Bastide et du Collège Nicolas Vauquelin de Toulouse.

● Académie de Créteil

Le 23 mars, une délégation de la Commission d'enquête s'est rendue dans l'académie de Créteil à la rencontre des élèves, des personnels du collège Jean Jaurès de Pantin (93), puis du lycée Paul Eluard de Saint-Denis (93). La journée s'est poursuivie par un déplacement au lycée Darius Milhaud au Kremlin Bicêtre (94).

D'autres déplacements sont programmés à Lille, Lyon (ESPE), Poitiers (ESEN), Lausanne et Londres.

Nous associons également à nos travaux les recteurs d'académies, en cohérence avec les Assises de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, organisées à la demande de la Ministre de l'Éducation nationale par les Préfets, dans chaque académie, en vue de l'élaboration d'un « Plan stratégique académique pour l'imprégnation et l'appropriation des valeurs de la République ».

Voir agenda

LAÏCITÉ ›

JEUDI 2 AVRIL, j'étais l'invitée de la commission

Laïcité de la fédération du Parti Socialiste de la Haute-Garonne pour

une conférence co-animée avec **Nadine Picaudou-Catusse**, historienne, spécialiste de l'histoire contemporaine du Moyen-Orient, qui a présenté l'histoire du voile dans le temps et les pays du bassin méditerranéen. Pour ma part, j'ai expliqué mon action au sein de l'Observatoire national de la Laïcité et à la présidence de la Commission d'enquête sur le service public de l'éducation.



LOI NotRe ET DÉFENSE DES TERRITOIRES

► Depuis l'annonce du projet de réforme territoriale il y a un an, en avril 2014, j'ai regretté avec les radicaux de Gauche et le groupe RDSE que le gouvernement engage la réforme du redécoupage des grandes régions avant d'aborder celle de la répartition des compétences entre les échelons territoriaux de collectivités locales : régions, métropoles, départements, communes. Particulièrement vigilante aux problématiques de chaque territoire, selon ses spécificités, en particulier les territoires ruraux, j'attends le retour en mai au Sénat en 2^e lecture du projet de loi de Nouvelle organisation territoriale, après son vote en 1^e lecture par l'Assemblée nationale. Dans cette perspective, voici un point rapide :

● **Le département** est conforté dans ses missions de proximité et de maillage territorial pour désenclaver les territoires et faciliter l'accès des populations aux services : solidarité, développement social, soutien aux plus fragiles, autonomie des personnes, collèges, entretien des routes et de la voirie. Il aurait été logique que le transport scolaire reste une compétence du département. Les départements seront associés à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement DURABLE et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour fixer les **objectifs d'équilibre, d'égalité des territoires et d'amélioration des services dans les territoires ruraux**. Dans les zones de montagne, les dé-

partements continueront à financer les filières agricoles avec les régions.

● **Le tourisme, compétence partagée.** A ce stade, régions, départements et collectivités territoriales à statut particulier élaboreront ensemble un schéma de développement touristique sur le territoire. Communes et groupements, comme les stations touristiques, y seront associés.

● **Le développement économique.** La région reste chef de file pour les actions de développement économique mais les conseils départementaux pourront continuer à aider à financer les projets des communes et intercommunalités.

● **Le seuil des intercommunalités** a été baissé pour les zones rurales et de montagne par le gouvernement. Le seuil de 20 000 habitants pour constituer un EPCI pourra être adapté sans être inférieur à 5 000 habitants, dans les zones à faible densité (< 30 habitants / km²), pour les intercommunalités de plus de 15 000 habitants issues d'une fusion depuis le 1^{er} janvier 2012 ou pour une intercommunalité regroupant au moins 50 communes. Elles auront de nouvelles compétences : eau, assainissement, gestion des déchets, promotion du tourisme, SDIS.

● **Haut Conseil des Territoires.** Réintroduit par l'Assemblée nationale, je voterai à nouveau avec le groupe RDSE en faveur de sa suppression.

Groupe RDSE AMENDEMENT ZONES GRISSES ET BLANCHES ADOPTÉ

► De nombreux élus m'ont alertée sur les difficultés de communication liées à la mauvaise couverture du réseau téléphonique et internet sur leur territoire, comme par exemple les maires de la vallée d'Oueil. Ces zones dites « grises » et « blanches » posent des problèmes très concrets : impossibilité de développer le télétravail dans des territoires ruraux très isolés, absence de connexion aux services numériques pour les écoles (cf p.5) ou encore pour les artisans, les commerces, les petites entreprises et les particuliers. C'est pourquoi, lors de l'examen de la loi NotRe en première lecture au Sénat, j'avais signé avec mes collègues du RDSE, un amendement visant à améliorer l'aménagement nu-



mérique du territoire. Cet article additionnel a été adopté par les Sénateurs et maintenu par les Députés. Je serai attentive à ce qu'il soit pérennisé en deuxième lecture.

Cf Article sur les écoles numériques rurales en page 5

MATERNITÉS DE PROXIMITÉ ET DÉSERTIFICATION MÉDICALE

► Le 5 mars, je suis intervenue au nom du groupe RDSE à la tribune du Sénat dans le débat sur la situation des maternités en France. Extraits :

« Pendant des millénaires, les femmes ont accouché à domicile, assistées par des matrones plus ou moins expertes qui se transmettaient leurs connaissances oralement. Aujourd'hui, il est important de rappeler que la mortalité infantile et maternelle a fortement diminué, notamment parce que le suivi de la grossesse, le déroulement de l'accouchement et le suivi post-natal ont été médicalisés.

Sollicitée voilà deux ans par la présidente de la Commission des Affaires sociales du Sénat, la Cour des comptes a réalisé une enquête sur la situation de nos maternités dont les conclusions, rendues public en janvier dernier, sont sans appel : **une nouvelle phase de réorganisation du réseau des maternités est indispensable**. Championne de natalité avec deux enfants par femme, la France se situe au 17^{ème} rang des pays européens en matière de périnatalité et détient le taux le plus élevé de mortinatalité en Europe. La sécurité des mères et des nouveau-nés doit être améliorée. Je ne peux, en revanche, partager la vision comptable et budgétaire de la Cour des comptes. **Il n'est pas concevable de fermer des petites maternités pour une question de rentabilité**. Ces structures de proximité, principalement situées en zone rurale, offrent des soins de qualité, connaissent leurs limites, suivent des protocoles et travaillent en réseau. En cas de grossesse à risque, elles orientent les patientes vers les établissements compétents. **Leur fermeture inquiète le monde rural car elle risquerait d'aggraver la désertification médicale** de nos territoires en décourageant les familles de s'y installer. Lieu privilégié de proximité et de qualité relationnelle, la maternité constitue parfois le dernier service public et si elles sont tant plébiscitées par les usagers, les élus et les médecins, c'est aussi pour cette raison. Une maternité, ce n'est pas seulement un lieu de naissance ; c'est un partenaire au cœur du réseau de soins : suivi gynécologique, prévention, accompagnement social et médical.

Néanmoins, aucune étude épidémiologique n'a véritablement été menée sur la question de l'éloignement géographique. Je note que la Cour des comptes demande la réalisation d'une enquête pour mesurer l'influence éventuelle de l'éloignement des parturientes de la maternité sur les résultats de la périnatalité, étude indispensable pour apprécier la pertinence des restructurations. Si le temps de trajet médian entre le domicile et la maternité – dix-sept minutes – est satisfaisant, dans certaines zones rurales les maternités se trouvent à plus d'une demi-heure de route, voire quarante-cinq minutes. **Le Président de la République ne s'était-il d'ailleurs pas engagé à ce qu'aucun Français ne se trouve à plus de trente minutes de soins d'urgence ?** En outre, si la presse met parfois en avant de belles histoires de naissance dans une voiture grâce au sang-froid du papa, j'ai aussi en tête la mort tragique d'un nouveau-né dont la mère avait dû accoucher sur l'autoroute, en 2012. La question est bien celle des moyens financiers et humains que nous pouvons mobiliser pour que ces établissements continuent à fonctionner en toute sécurité. **Peut-être faudrait-il, madame la ministre, envisager d'augmenter le numerus clausus et d'améliorer la formation et inciter les personnels qualifiés à intégrer ces structures ?** »

SERVICES A LA PERSONNE

► Je suis intervenue au Sénat le 12 mars 2015 lors de la séance de question crible consacrée à cette thématique :
« La notion de services à la personne englobe une grande diversité d'acteurs et de publics. Ce secteur en plein développement fait face à plusieurs écueils relevés dans divers rapports parlementaires. Ma question porte sur les services aux **personnes atteintes de handicap et aux personnes âgées, à qui l'aide à la personne permet de continuer à vivre aussi longtemps que possible chez elles.** Cette aide à domicile est, de l'avis de tous, un système à bout de souffle et

la réforme à venir ne répond pas totalement, malgré la nouvelle affectation de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), à la question de sa soutenabilité financière pour les départements, dont les dépenses sociales ont connu une forte hausse ces dernières années, comme l'indique une étude récente de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques - DREES.
J'aimerais connaître la position du Gouvernement sur les **conséquences du passage de l'ensemble des services aux personnes handicapées ou en perte**

d'autonomie, sous le régime unique de l'autorisation auquel tend un amendement adopté en commission des affaires sociales.

Enfin, **le 7 mars dernier, à l'occasion d'une quinzaine de rassemblements sur l'ensemble du territoire, plusieurs réseaux d'aide à domicile ont demandé la mise en place d'un nouveau fonds d'urgence pour 2015.** La réforme devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016, j'aimerais savoir, madame la secrétaire d'État, ce que compte leur répondre le Gouvernement. »

DÉPANNAGE D'URGENCE ET PRATIQUES COMMERCIALES ABUSIVES

► Alertée par des consommateurs floués, j'ai interpellé **Mme DELGA**, Secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie solidaire, par une question écrite sur les **pratiques commerciales abusives en matière de dépannage d'urgence à domicile.** L'usage d'internet et des téléphones portables permettant une diffusion plus large d'annonces de sociétés de dépannage peu scrupuleuses, dont les compétences sont trop souvent sans rapport avec le montant des factures acquittées. Je l'ai donc alertée sur l'extrême vulnérabilité des consommateurs dans ces situations particulières d'urgence auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien et dans lesquelles la notion de devis comparatif est inopérante. En 2009, une enquête de la Direction de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes - DGCCRF - épinglait la conduite de 241 sociétés de dépannage à domicile sur les 571 déclarées. Face à ce constat désastreux, je lui ai demandé quelles mesures elle compte prendre pour, d'une part, **encadrer les tarifs des professionnels du dépannage d'urgence à domicile, 24h/24h, nuit et week end et, d'autre part, faciliter les procédures de recours d'urgence pour les consommateurs qui estiment avoir été abusés** voire escroqués.

DÉTECTEURS DE FUMÉE OBLIGATOIRES

► C'est **Mme PINEL**, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, que j'ai interrogée sur l'installation de détecteurs autonomes d'avertisseur de fumée (DAAF), rendue **obligatoire et à la charge du propriétaire dans les locaux à usage d'habitation depuis le 8 mars dernier.** Nombre de nos concitoyens se sont mis en quête d'un détecteur et l'offre de ces produits a décuplé. Plusieurs études ont montré que, parmi les DAAF commercialisés dans notre pays, plusieurs n'étaient pas conformes aux normes voire totalement défectueux, alors même que certains arboraient sur leur emballage, le marquage « CE », gage de conformité d'un produit aux exigences communautaires. Les conséquences de l'installation de ces équipements défectueux pourraient être dramatiques. Je lui ai donc demandé **quelles mesures les services de l'État entendent mettre en œuvre pour assurer l'information des citoyens et lutter contre la commercialisation de détecteurs de fumée défectueux** (retraits du marché et rappels de produits, en lien avec la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes).

DATES LIMITES DE PÉREMPTION ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE

► J'ai attiré l'attention de **Mme DELGA**, secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie solidaire, sur les conditions dans lesquelles sont fixées **les dates limites de péremption des denrées alimentaires.** L'écart entre la date affichée et la date réelle à laquelle un produit alimentaire n'est plus consommable apparaît parfois très important, contribuant à un phénomène important de gaspillage alimentaire. Ainsi, un français jette 20 kilos de nourriture par an dont 7 kg de produits non débarrassés. Cette incohérence dans l'encadrement des dates limites de péremption sème le doute dans l'esprit du consommateur car différentes terminologies sont utilisées par les industriels sur les emballages. **La clarification des terminologies selon les catégories d'aliments serait une première étape : date limite de consommation... ces limites d'utilisation optimale, rappel de la réglementation...** ces appellations seraient devenues des accélérateurs de consommation aux effets pervers alors qu'elles sont censées protéger les consommateurs des scandales sanitaires, elles génèrent un gaspillage de produits consommables tout aussi scandaleux. **L'absence d'une**

réglementation homogène pour fixer l'usage de ces dates de péremption par l'industrie agro alimentaire, exceptés les œufs et le lait, conduit à des pratiques abusives comme, par exemple, définir des durées de vies différentes selon les zones de commercialisation ou raccourcir les dates pour accélérer les rotations en rayon. En outre, des laboratoires indépendants notent que pour un tiers des produits alimentaires étudiés, un dépassement même considérable de la DLC n'aurait aucun impact sanitaire.
Devant ce constat, j'ai demandé à la Secrétaire d'État de rappeler la législation en vigueur, en France et en Europe, et d'établir un audit pour déterminer quelles mesures prendre pour **moderniser cette terminologie, lui rendre toute sa crédibilité aux yeux des consommateurs et réguler les usages de l'industrie agroalimentaire en la matière.** Enfin, j'ai suggéré de conduire des campagnes grand public sur la nécessité d'acheter les aliments en quantité proportionnelle à sa consommation réelle.

LIGNE FERROVIAIRE MONTRÉJEAU - BAGNÈRES DE LUCHON



› Le 18 novembre 2014 la circulation ferroviaire entre Montréjeau et Bagnères de Luchon était suspendue malgré la forte mobilisation des élus locaux. Sans contester la nécessité de travaux urgents de sécurisation de cette ligne, je me suis mobilisée avec mon collègue sénateur **Claude RAYNAL** afin d'obtenir des informations précises sur un calendrier de travaux.

Nous avons saisi les acteurs principaux de cette ligne : Réseau ferré de France et la S.N.C.F. par l'envoi d'un courrier commun en novembre 2014 et Claude RAYNAL a questionné **Alain VIDALIES**, Secrétaire

d'Etat chargé des Transports, à ce sujet lors de la séance des questions orales du 20 janvier 2015.

Peu satisfaite des termes de la réponse concernant l'opportunité des travaux de rénovation de cette ligne ferroviaire, j'ai demandé des précisions quant aux décisions prises dans ce dossier en février 2015.

Vous trouverez, en ligne sur mon site, les courriers relatifs à ce dossier pour lequel nous restons en attente d'une réponse du gouvernement.

ASSISES DÉPARTEMENTALES LA MOBILISATION DE L'ÉCOLE POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

› Le 3 avril 2015, à Toulouse, j'ai participé aux rencontres organisées par le Préfet, **M. MAILHOS**, à la demande de la Ministre de l'Éducation nationale, en partenariat avec les services de l'Inspection académique, pour réunir les élus et l'ensemble des acteurs et partenaires du monde éducatif. Objectif : faire la synthèse des Assises locales organisées entre les 15 et 25 mars 2015. Je tiendrai compte de ces échanges dans les travaux de la Commission d'enquête. L'École a un rôle spécifique à jouer dans l'éducation au vivre ensemble et à la transmission des valeurs de la République. Quatre enjeux majeurs ont été identifiés :

1 > **Mettre la laïcité et les valeurs ré-**

publicaines au centre de la mobilisation de l'École ;

2 > **Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement** avec tous les partenaires de l'école ;

3 > **Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale** pour renforcer le sentiment d'appartenance à la République ;

4 > **Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche.**

L'heure est bien à la mobilisation des partenaires de l'école : parents, collectivités territoriales, monde économique, société civile. Identifier les freins, les moyens de les lever et les bonnes pratiques à généraliser est pos-



sible. Des axes communs de travail peuvent faire l'objet d'un suivi partagé comme, par exemple, la place des parents.

 Article complet à consulter sur mon site

ÉCOLES NUMÉRIQUES PROLONGATION DES AIDES EN 2015

› Je tiens à relayer dans ces colonnes le travail de veille réalisé par l'AMRF 31 et à rendre hommage à son efficacité. Elle vient de rappeler aux communes rurales la prolongation en 2015 du dispositif « écoles connectées ». Vous pouvez vous adresser à la Mission Très Haut Débit (ecoles@francethd.fr) ou consulter leur site : francethd.fr .

Rappel : le programme de l'Etat, Ecoles Connectées, prévoit une aide au financement de l'équipement de 8 000 établissements éligibles (écoles, collèges et lycées) à hauteur de 80 % des frais d'installation, du matériel de réception (satellitaire et hertzien terrestre) et de la mise en service de l'équipement, dans la limite de 400 euros par site concerné. La commune doit souscrire l'une des offres sélectionnées par la Mission Très Haut Débit (56 offres d'accès au total, proposées par 18 opérateurs différents), l'abonnement à un fournisseur d'accès Internet demeurant

à la charge de la commune. L'AMRF déplore que certaines écoles rurales ne puissent pas bénéficier de ce programme car elles font partie d'une « zone AMII » (près d'une agglomération et bénéficiant d'un aménagement numérique de leur territoire spécifique).

 Article complet à consulter sur mon site

TERRITOIRES RURAUX UN NOUVEAU SOUFFLE !

Le comité interministériel aux territoires ruraux : « **Nos ruralités, une chance pour la France** » s'est réuni le 13 mars sous la conduite de **Mme PINEL** pour dresser les axes de **développement des actions gouvernementales en faveur de l'attractivité des territoires ruraux, de leurs habitants et de l'accès aux services publics** (santé, éducation, culture, développement économique, soutien au commerce et à l'artisanat, transition écologique, agriculture). Voici les principales mesures annoncées :

1 > **Garantir à chaque citoyen**

l'égalité d'accès aux services publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs : partenariat avec la Poste pour l'ouverture de 1 000 maisons de services au public donnant accès à une gamme élargie de services ; plan national de déploiement du télétravail pour favoriser la présence des actifs dans les territoires ruraux.

2 > **Renforcer les capacités des territoires et des élus à développer des projets pour une action publique de proximité adaptée aux besoins des Français :** nouveau zonage de revitalisation rurale pour 2015 ; lutte contre l'habitat dégradé en zone rurale.

3 > **Assurer la mise en réseau des territoires pour dépasser les logiques de concurrence territoriale et renforcer les complémentarités :** réseau des bourgs-centres et des villes moyennes renforcé pour garantir l'équilibre du territoire ; groupe de travail pour un urbanisme propre aux territoires ruraux ;

expérimentation des contrats de réciprocité ville-campagne dans quatre régions ; mobilisation des ministères pour répondre aux besoins exprimés lors des Assises des ruralités sur :

La santé : faciliter l'installation des jeunes médecins, soutien à la mise en place de 200 nouvelles maisons et centres de santé pour lutter contre les déserts médicaux et garantir l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes sur tout le territoire.

Le numérique : déploiement du très haut débit et résorption des zones blanches et grises de la téléphonie mobile.

L'éducation : prolongation de l'opération « Ecoles connectées » jusqu'au 31 décembre 2015.

La culture : signature de conventions de développement territorial avec les collectivités pour favoriser l'offre culturelle.

La mobilité : priorité au maintien des petites stations-services indépendantes indispensables à l'activité des territoires ruraux.

 Article complet à consulter sur mon site



16 janvier » Il y a des rendez-vous qui ne s'oublient pas ! Ainsi en est-il de la traditionnelle fête des Maires de l'association Marie Louise. Autour de son emblématique Président, **Claude Rous**, les membres et bénévoles de l'association ont pu échanger avec l'ensemble des élus du territoire investis pour aider les différentes structures présentes sur de nombreuses communes.

30 janvier » **Sylvia Pinel** était à Blagnac dans le cadre d'un tour de France de la Construction organisé afin de rencontrer les acteurs de ce secteur d'activité. A cette occasion, la Ministre a pu constater l'ouverture d'Aérosco피아, le musée de l'aéronautique et de l'espace, qui a récemment ouvert ses portes sur la commune.



25 février » Il y a des temps forts dans la vie d'une commune, la construction d'un nouvel Hôtel de ville en fait partie. Au terme d'une longue préparation, **Edmond Desclaux** a procédé à la pose de la première pierre de l'un des projets phares de sa commune pour les prochaines années : la future Mairie-Médiathèque au cœur d'un centre bourg rénové. Ce nouvel équipement est attendu avec impatience par la population et les employés municipaux qui vont enfin le voir se concrétiser.



...toujours à l'écoute des élus

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter ma collaboratrice **Sandrine Da Paré-Magueur** pour convenir d'une date au **05 61 13 28 90**.

Attachée à rendre compte de mon action en toute transparence à l'ensemble des élus, je vous invite à découvrir sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui composent mon actualité parlementaire. **Dorénavant, une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique sera privilégiée, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : francoise.laborde31@orange.fr**

Dotation parlementaire à quoi ça sert ?

Vous trouverez le détail des bénéficiaires pour l'année 2014 sur mon site internet : rubrique réserve parlementaire



TOULOUSE :
Sandrine DA PARE-MAGUEUR
Tél. 05 61 13 28 90
116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE
Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :
Florence FAYE
Tél. 01 42 34 30 73
15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06
Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :
Equipe parlementaire

 www.francoiselaborde.fr
Abonnez-vous à la lettre d'information